Du 25 novembre 2021 jusqu'au 2 décembre 2021

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

CONCOURS : RH-F-079(21) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AVIS INTERNE
Agent ou agente responsable de la paie

Date d'entrée en fonction: dès que possible

Lieu: Siège social

Pourcentage d'affectation: 35 heures/semaine; 52 semaines/année

Salaire: Selon la convention collective des membres de la FEÉSO

Taux horaire: Entre 31,05 $ et 40,77 $ classification 9

Heures de travail : de 8 h 30 à 16 h 30

Sommaire des responsabilités:
La personne qui occupe ce poste relève de la contrôleure et a pour rôle de s'acquitter des fonctions rattachées à la paie du personnel du Conseil.

Exigences et qualifications:
- Programme d'études collégiales de trois ans en Administration des affaires, avec option en gestion des systèmes de paie ou en comptabilité;
- Minimum de 2 ans d'expérience dans le domaine de la paie.

Compétences :
- Démontrer une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Démontrer une capacité organisationnelle exceptionnelle;
- Démontrer une bonne connaissance des principes comptables;
- Démontrer une bonne connaissance dans la préparation des formulaires T4, T4A et relevés d'emploi;
- Faire preuve de connaissances de base des responsabilités d'un employeur vis-à-vis un régime de retraite;
- Savoir utiliser un logiciel de comptabilité et connaître un programme de gestion de bases de données;
- Pouvoir lire et interpréter des manuels et des guides relatifs à la paie, à l'impôt, à l'assurance emploi, aux ententes collectives et aux régimes de retraite;
- Faire preuve de politesse, de courtoisie et de discrétion;
- Savoir travailler en équipe;
- Faire preuve d'entregent;

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12 h le 2 décembre 2021** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélineault, présidente **Marc Gauthier,** directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.